

## REVENTE DES LIVRES SCOLAIRES – 2020

*LYCEE OZANAM (Lille)*

Chers Adhérents,

Vous trouverez ci-dessous les dates convenues entre votre établissement et l'ARBS pour la revente des manuels de vos enfants. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires indiqués pour faciliter le déroulement des opérations.

**Une équipe ARBS sera présente dans votre établissement scolaire**

le **LUNDI 22 JUIN 2020** pour les classes et aux horaires suivants :

2° de 8h30 à 12h30	2° PASSERELLE de 08h30 à 12h30
--------------------	--------------------------------

le **MERCREDI 24 JUIN 2020** pour les classes et aux horaires suivants :

1ère de 13h30 à 16h30
-----------------------

➔ Une **PERMANENCE** aura lieu le **VENDREDI 10 JUILLET de 9h00 à 12h00**

**En raison de l'épidémie actuelle et de la réforme du baccalauréat, les élèves des classes de Terminale ne sont pas concernés par la revente de leurs ouvrages et peuvent les conserver. Leur situation comptable sera automatiquement régularisée et n'auront pas à régler leur 2<sup>ème</sup> échéance.**

*Cette revente ne fait pas l'objet d'un remboursement mais d'une annulation de facture due.*



Vous avez acheté une collection d'ouvrages scolaires à l'ARBS pour l'année 2018/19. Vous avez effectué le règlement partiel de cette commande dans l'attente de la revente de ces mêmes ouvrages en fin d'année scolaire.

Si vous revendez la totalité de vos manuels, vous n'avez pas de complément de règlement à effectuer à l'ARBS. Le montant de cette revente à l'ARBS viendra annuler le reste de la facture.

### **Consignes à respecter**

- Tous les manuels doivent être revendus complets, vidés de tous papiers, annotations au crayon gommées, et réparés si déchirés.
- Les cahiers d'exercices restent votre propriété et ne peuvent pas être revendus.
- Si vous ne pouvez pas revendre les manuels vous-même, faites-vous représenter par une personne de confiance.
- Les livres oubliés, perdus ou non revendus après la dernière permanence de revente dans l'établissement, ne pourront plus être revendus à l'ARBS et seront facturés du montant de la 2<sup>ème</sup> échéance.

➔ **L'établissement ne pourra en aucun cas revendre les manuels à votre place.**

Jérémy MARTIN  
Responsable Exploitation – Unité 1A

**Siège : 72 Chemin de la Campagnerie CS 55055 – 59705 Marcq en Baroeul Cedex**

[www.arbs.com](http://www.arbs.com) – Tél : +33(0)3 20 72 10 43 – Fax : +33(0)3 20 65 08 11

Amiens : 1 Allée de l'Albatros 80440 Glisy – Caen : 13 Rue Karl Probst 14000 Caen

Bordeaux : 3 Rue Ferdinand de Lesseps 33700 Mérignac – Nancy : 150 Rue Jeanne d'Arc 54000 Nancy

ARBS - Association Loi 1901 – SIRET 308 199 728 000 38 – APE 9101Z